



ASSEMBLEE PLENIERE DU LUNDI 16 MAI 2011

Avis relatif à la stratégie régionale d'aménagement numérique- plan très haut débit Rapporteur : Lucien MAZENC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) réuni en assemblée plénière lundi 16 mai 2011 a présenté et adopté un avis relatif à la stratégie régionale d'aménagement numérique – plan très haut débit - suite à la saisine du Président du Conseil Régional, comme le code général des collectivités territoriales l'y invite sur tout document de planification. Le CESER tient à saluer la mobilisation de la Région sur une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de Midi-Pyrénées. Il partage la conviction que l'accès au très haut débit est indispensable et qu'il y a urgence à agir pour le favoriser.

Le CESER est satisfait de la vision des enjeux développée dans la stratégie d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées ainsi que des orientations majeures de l'action publique qui y sont présentées. Ainsi, il relève en particulier le bien fondé d'une démarche de montée en débit progressive avec l'objectif final d'une desserte de tous les foyers, acteurs publics et entreprises par la fibre optique (FTTH). Il souligne toutefois à cet égard les priorités que constituent : la desserte à très haut débit des zones d'activités économiques mais aussi des services publics, en commençant par la satisfaction des besoins déjà avérés d'une part, l'achèvement d'une véritable couverture à haut débit (> 2 Mbits/s) de l'ensemble du territoire régional d'autre part.

En matière de gouvernance, il considère que l'intérêt d'une construction régionale (cohérence, solidarité...) n'est pas suffisamment reconnu, ni d'ailleurs suffisamment affirmé. De fait, le CESER estime qu'en matière d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées, la Région a un rôle d'architecte à remplir et que, sans même se placer en position de maître d'ouvrage, elle doit en revendiquer la reconnaissance par ses partenaires notamment pour établir un schéma directeur régional et pour assurer les tâches d'intérêt mutuel comme, par exemple, la construction et l'entretien d'un SIG relatif aux réseaux de télécommunication, publics et privés ou les actions de formation-information nécessaires.

Concernant le financement, le CESER constate tout d'abord que si la « stratégie d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées » développe la question du coût du déploiement du FTTH avec toute la précision utile à un document stratégique, les perspectives de financement des investissements nécessaires sont par contre à peine renseignées.

Ainsi, le seul chiffre clairement avancé l'est dans les critères d'intervention que la Région se propose d'adopter : 50 millions d'euros sur 10 ans dans le cadre d'un plan d'investissement révisable dans 2 ans. Ces 50 millions d'euros marquent une indéniable montée en puissance des financements de la Région en faveur de l'aménagement numérique de Midi-Pyrénées. Si le CESER s'en félicite, il constate cependant que cet investissement potentiel n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

En définitive, si le CESER approuve la volonté régionale de s'inscrire dans une démarche partenariale en vue du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de l'espace régional, il s'inquiète non seulement d'une stratégie opérationnelle, essentiellement départementale, mais également d'une certaine sous-évaluation du rythme d'investissement nécessaire à la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires de la région. Il appelle donc l'ensemble des acteurs régionaux à un accroissement significatif et rapide de leur engagement financier en la matière.

Le CESER soutient également que pour être efficace, le schéma d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées doit être accompagné d'un plan régional de formations aux usages tant à l'intention des particuliers que des entreprises.